

INTERVIEW DU PR CLAUDE LISHOU

« Le déroulement hybride du Concours d'Agrégation SJPEG ne remet pas en cause sa crédibilité »

Le CAMES a lancé, le lundi 16 octobre 2023, lors d'une cérémonie académique organisée par visioconférence, la 21^e session du Concours d'Agrégation des Sciences Juridiques, Politiques, Économiques et de Gestion du CAMES, qui se tiendra en mode hybride. Cette décision est conforme aux orientations de la 40^e session du Conseil des Ministres du CAMES, qui s'est tenue à Niamey du 23 au 27 mai 2023, et qui a autorisé l'organisation du Concours SJPEG en bimodal, à travers la Résolution n° SO-CM/CAMES/2021-18. La première épreuve du Concours d'agrégation SJPEG se déroule actuellement en ligne, pour toutes les sections. Pour obtenir plus de détails sur les dispositions prises par le CAMES dans le cadre de cette innovation, «Lundi CAMES» a interviewé le Pr Claude LISHOU, Programme Silhouette du CAMES, sur la première épreuve du Concours SJPEG 2023.



Claude LISHOU, Professeur titulaire d'Informatique de classe exceptionnelle à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Directeur de l'Institut Supérieur de Formation à Distance, Responsable du Programme Silhouette du CAMES, sur la première épreuve du Concours d'agrégation en Sciences Juridiques, Politiques, Économiques et de Gestion qui se déroule actuellement en ligne.

Question 1 : La première épreuve du Concours d'agrégation SJPEG se déroule actuellement en ligne. Vous avez supervisé, en collaboration avec l'informaticien du CAMES, l'évaluation des centres numériques destinés à accueillir les candidats dans les différents pays. En quoi consistait votre mission ?

En effet, j'ai eu le privilège de superviser, en collaboration étroite avec l'informaticien du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur, dans neuf (9) pays membres de l'organisation (Sénégal, Mali, Côte d'Ivoire, Bénin, Cameroun, Congo, Togo, Burkina Faso, Niger), l'évaluation des centres numériques qui ont été spécialement aménagés pour accueillir les candidats du Concours d'agrégation SJPEG 2023.

La mission d'évaluation des centres d'examen nationaux est une activité essentielle dans l'organisation des épreuves à distance.

Avec les autorités de chaque pays, l'équipe technique du CAMES a validé la conformité du dispositif techno-pédagogique aux exigences du CAMES, approuvées par les Ministères de tutelle dans le cadre d'un protocole d'accord préalablement signé.

Concrètement, une collaboration active entre les Ministères en charge de l'enseignement supérieur et les universités partenaires a permis, dans le cadre d'une stratégie de mutualisation des équipes techniques locales, de disposer ou d'acquérir les équipements informatiques et audiovisuels nécessaires à la réussite de l'organisation à distance. D'autre part, la mission a renforcé les compétences techniques des équipes locales et organisé des simulations de validation des visioconférences (connectivité, vidéo, son) avec quelques candidats volontaires et membres du jury distants dont les interventions étaient restreintes uniquement à des questions de performance du dispositif.

La mission s'est terminée sur un satisfecit en laissant derrière nous des centres d'examen opérationnels dans les pays concernés, qui augurent une bonne co-organisation de la session selon les dispositions de l'Accord portant création et organisation du Concours d'agrégation en SJPEG.

Questions 2 : Pourriez-vous nous présenter le dispositif mis en place pour garantir le bon déroulement de cette épreuve ?

Le dispositif mis en place pour assurer le bon déroulement des épreuves en ligne répond pleinement aux normes internationales en matière de technologies au service de la pédagogie universitaire. Il a été élaboré en tenant compte des exigences de l'évaluation à distance ainsi que des préoccupations potentielles des parties prenantes (pays, jurys, candidats).

Tout d'abord, il a été prévu que chaque pays présentant des candidats ouvre un centre d'examen national. Pour les pays qui ne sont pas en mesure de mettre en place l'infrastructure technique nécessaire, ils ont la possibilité de faire passer leurs candidats dans un centre d'un autre pays. Cette mutualisation des moyens contribue au renforcement des liens académiques interuniversitaires, conformément à la vision du CAMES.

En ce qui concerne la première épreuve, au lieu de disposer de six salles techniques de présentation par pays pour l'ensemble des sections, une décision optimale a été prise pour alléger la charge des pays organisateurs. Cela a permis de proposer un calendrier d'une durée maximale de 10 jours et de réduire les ressources nécessaires ainsi que les charges aux États engagés dans ce processus.

En ce qui concerne l'aménagement des salles, un environnement semi-virtuel a été choisi afin de garantir l'uniformité des salles, qui peuvent varier d'un pays à l'autre.

Dans la salle de présentation, l'objectif était de rendre l'exercice de l'épreuve aussi proche que possible de la réalité en permettant aux candidats de ressentir la présence des membres du jury grâce à la projection de leurs images vidéo sur un écran de télévision. Au niveau du volet technique du dispositif, nous avons veillé à la qualité des infrastructures informatiques dans chaque centre, notamment la régie numérique, les caméras numériques 4K, le matériel de prise de son professionnel, les projecteurs de lumière, les écrans de télévision, etc. Nous nous sommes assurés que les candidats bénéficient d'un environnement confortable, stable et sécurisé, y compris d'une alimentation électrique redondante, un critère indispensable pour l'éligibilité du centre. Le défi majeur dans tous les pays a été de disposer d'une connexion Internet performante et stable, mais ce défi a été relevé grâce à la redondance imposée par le CAMES, y compris pour les membres du jury.

Question 3 : Quelle est la particularité de la première épreuve du Concours d'agrégation SJPEG par rapport aux deux dernières épreuves qui se tiendront en présentiel

La particularité de la première épreuve du Concours d'agrégation SJPEG, par rapport aux deux dernières épreuves qui se tiendront en présentiel, réside dans son mode de présentation. En effet, la présentation des « Titres et Travaux » se déroule en ligne, ce qui représente un changement de paradigme pour les acteurs SJPEG. Cette innovation a été testée en pilote avec succès à l'Agrégation de médecine du CAMES (plus complexe).

L'épreuve se déroule en visioconférence. Le candidat, préparé auparavant par des mentors, expose assis pendant 15 minutes, puis est à la disposition du jury pour des questions/réponses pendant 45 minutes, soit une durée d'une heure par candidat. Le mode de présentation en ligne a nécessité de gommer les spécificités inhérentes à quelques jurys afin de garantir l'équité que mérite chaque candidat. Cela signifie que le candidat est vu et entendu de la même manière, quels que soient sa section ou son pays.

Question 4 : Est-ce que le déroulement hybride du Concours d'agrégation SJPEG ne remet pas en cause sa crédibilité aujourd'hui ?

Non, le déroulement hybride du Concours d'agrégation SJPEG 2023 ne remet pas en cause sa crédibilité. Au contraire, il démontre l'adaptabilité et la résilience du système d'évaluation mis en place par le CAMES, au moment où en France le débat de la réforme voire de la suppression de ce Concours est d'actualité !

Les mesures strictes mises en place par le CAMES pour garantir la sécurité et l'intégrité des épreuves en ligne sont conformes aux normes internationales en matière d'évaluation académique.

Elles préservent l'équité et la transparence dans le processus de notation, ainsi que la garantie que les candidats sont évalués de manière impartiale.

Il est important de rappeler que le numérique n'a en rien altéré les dispositions traditionnelles relatives à l'organisation et aux procédures du Concours d'agrégation SJPEG. Le CAMES a maintenu, par le numérique, tous les gestes obligatoires conformes aux exigences de qualité qui en garantissent la crédibilité. De plus, le CAMES a travaillé en étroite collaboration avec d'anciens Présidents coordonnateurs experts en SJPEG pour s'assurer que le déroulement hybride de cette épreuve maintient son excellence académique.

En ce moment, les Procès-verbaux des observateurs indiquent un déroulement très satisfaisant depuis le début du Concours.

Après 4 décennies d'analyse des politiques d'enseignement supérieur, d'évaluation de tous les gestes pédagogiques d'un futur Maître de Conférences agrégé, les Concours d'agrégation doivent être réformés, n'en déplaise aux conservateurs. La sacralité relative du siècle passé doit répondre aux missions et ambitions de modernité dans lesquelles les universités sont en ce moment engagées pour être en phase avec les nouvelles pédagogies du 21^e siècle.

À très court ou moyen terme, nos universités africaines fonctionneront en mode bimodal ou hybride, voire virtualisé, selon un taux différencié eu égard aux spécificités des facultés. Comment concevoir qu'un enseignant à qui l'on va conférer le rang magistral ne puisse pas justifier de compétences en télé-enseignement ? Les crises, sanitaires, sociopolitiques et sécuritaires, nous le rappellent et nous mettent face à nos responsabilités de prévention. Les usages intelligents du numérique, loin d'être un phénomène de mode, seront là pour accompagner l'éducatif et l'académique si le besoin s'en ressent.